

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE du 19 Juillet 2017

Ordre du Jour :

<b>Thème</b>	<b>N° Ordre</b>	<b>Sujet</b>
		Approbation du compte rendu de la séance précédente
1.1 Marchés publics	2017-F-01	Choix des entreprises pour le marché de rénovation de la Maison Dauphinoise Questions diverses

à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

**Présents** : François BOUCLY, Noël PERRIN, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Frédéric BAS, Thierry CLEYET-MAREL, Didier BUISSON, Sandrine BRIGARD, Rémi CLAVEL, Joëlle TOURETTA, Michelle CHIAMBRETTI, Nouredine DEGHAIA, Nadine JANIN, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Isabelle BOURY, Franck LANCIA, Nathalie MEUNIER, Philippe LATOUR, FRANCO Martine, MARTINATO Lydie, Marie-Laure RULLET, DUSSOLIER Norbert, Paul SICAUD, François BAUDOT, DUPRE Véronique, DREVON Alain, CLAPERON-PEGOUUD Hélène, BRIVET Laurent, NUNGE Thomas, RATEAU Yvonne, TROUILLOUD Christophe, MARCELLOT Françoise, .

**Absents excusés** : ANDONIAN Ghislaine, ARLAUD Florian, BERT Nathalie, BUFDEVANT Stéphanie, GODART Johann, MILLON Danny, NEEL Jean-Claude, MICHALLAT Delphine, PAVAGEAU Jean-Paul, FEUVRIER Evelyne, GADOU Marie-Noëlle, donne pouvoir à Thierry Cleyet Marel, Maryvonne JULLIEN, Christelle BRISA-MATHIS, Bernard GLANTZLEN, Pascale HUMBERT, Guillaume ARGOUUD, Eric VIGLIANO, BELLEN Sophie, ARGOUUD Sylvie, ARGOUUD-CHABART Angélique donne pouvoir à Franck Lancia, DURELLI Dominique donne pouvoir à François BOUCLY, CUSIN Florence donne pouvoir à Nadine Janin, GAGLIARDI Sylvie donne pouvoir à Thierry Cleyet Marel, Céline GENETIER donne pouvoir à Sandrine Brigard, Frédéric BARBIER donne pouvoir à Michelle Chiambretti,

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres présents. Il remercie tout particulièrement Noël Perrin pour le gros travail effectué sur la Maison Dauphinoise, objet principal de la réunion de ce soir. Il précise que nous arrivons aujourd'hui au bout d'un très long parcours de requalification du secteur de l'ancienne maison de retraite. L'EHPAD a signé semaine dernière, la vente de son bâtiment à un opérateur qui va procéder à la démolition des locaux vétustes et à la reconstruction de deux bâtiments d'environ 20 logements chacun, dont un qui est destiné aux anciens, avec un local crèche en rez de chaussée et un local pour les anciens. Pour ce qui concerne la Mairie, Monsieur le Maire précise qu'il a été long et difficile de récupérer la pleine propriété de la Maison Dauphinoise qui était sous compromis de vente. Nous allons donc ce soir attribuer les lots du chantier de rénovation de ce bâtiment qui servira à l'intercommunalité pour l'accueil de l'office du tourisme au rez de chaussée et le service économique au 1er étage. Il précise que ce regroupement de locaux pour VDD permet de corriger l'erreur de la location par Bourbre Tisserand du local commercial ouvert à côté du rond point.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 19 juillet dernier et demande s'il y a des observations. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-F-01</b>	<b>Choix des entreprises pour le marché de rénovation de la Maison Dauphinoise</b>
----------------------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la maison dauphinoise qui a été, restituée à la commune par la Maison de retraite lors du déménagement de l'Ehpad dans ses nouveaux locaux de la rue Bayard.

Depuis 2010, les locaux sont vides et ont fait l'objet de divers projets qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons. Il a donc été convenu de ne plus vendre ce bâtiment emblématique des Abrets, de le conserver dans le patrimoine communal, de le rénover afin d'améliorer la qualité du service public offert à la population sur la commune des Abrets en Dauphiné.

Il présente le résultat de la consultation d'entreprises lancée le 16 juin 2017, dont l'ouverture des plis a été effectuée le 12 juillet.

Après analyse des offres, la commission propose de retenir les entreprises mieux disantes suivantes :

Lots		Entreprises les mieux classées	PRIX € HT	PRIX € TTC
N° 00	DESAMIANTAGE	SUD EST MINAGE DEMOLITION DESAMIANTAGE	28 938,00 €	34 725,60 €
N° 01	DEMOLITIONS	FAVRE	40 334,38 €	48 401,26 €
N° 02	GROS ŒUVRE - FACADES	PERROUSE CONSTRUCTIONS	208 620,61 €	250 344,73 €
N° 03	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	HUGONNARD SARL	216 238,67 €	259 486,40 €
N° 04	ETANCHEITE	NOIR ETANCHEITE	8 231,05 €	9 877,26 €
N° 05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	CARRE MENUISERIE	40 191,00 €	48 229,20 €
N° 06	MENUISERIES INTERIEURES	RIBEAUD MENUISERIE	17 360,76 €	20 832,91 €
N° 07	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - PEINTURES	PERROTIN	64 398,69 €	77 278,43 €
N° 08	REVETEMENTS CERAMIQUES	SARL PASCAL ROCHETON	3 176,50 €	3 811,80 €
N° 09	ASCENSEUR	SCHINDLER	19 810,00 €	23 772,00 €
N° 10	SERRURERIE	<b>Reconsultation en cours</b>		
N° 11	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES - COURANTS FORTS	<b>Reconsultation en cours</b>		

N° 12	PLOMBERIE - SANITAIRE	GT AGENCEMENT	15 724,60 €	18 869,52 €
N° 13	CHAUFFAGE - CLIMATISATION REVERSIBLE - VMC	<b>Reconsultation en cours</b>		
N° 14	ECHAFAUDAGE (En option)	<b>LOT SUPPRIME INCLUS DANS LE LOT 2 &amp; 3</b>		
N° 15	SOLS SOUPLES	SOCIETE DHEN SOLS	30 119,85 €	36 143,82 €
N° 16	VRD	GUTTIN VESIN	35 284,89 €	42 341,87 €
N° 17	SABLAGE	COMBIER Jean Pierre	7 225,12 €	8 670,14 €

Monsieur le Maire précise que le lot 14 échafaudage a été prévu pour obtenir éventuellement un meilleur prix mais, prévu en option dans le lot maçonnerie, était mieux positionné.

Il précise également que les lots 10, 11 et 13, manifestement hors des estimations, font l'objet de recalcul par les entreprises, comme prévu dans le règlement de la consultation. Ces lots seront donc attribués lors du conseil municipal de septembre.

Afin de pouvoir notifier les marchés aux entreprises et lancer les travaux dès la rentrée, il propose d'attribuer les autres lots aux entreprises les mieux disantes comme il ressort de l'analyse des offres présentée ci-dessus.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Paul Sicaud et François Baudot qui s'abstiennent :

**APPROUVE** le travail de la commission d'appel d'offre comme présenté ci-dessus par Monsieur le Maire,

**ATTRIBUE** les lots aux entreprises et aux prix listées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues,

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de signifier aux entreprises non retenues que leurs offres ont été rejetées avant de signer les marchés.

### Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que des dépôts d'ordure sauvages ont été constatés à proximité de la déchetterie. Depuis quelques années, des personnes ont été verbalisées mais le problème demeure. Il propose au conseil d'installer des caméras spécifique pour surveiller ces lieux de dépôts sauvages. Il demande l'autorisation de réaliser cette installation pour un coût approximatif de 5000€. Les lieux précis ne sont pas encore définis précisément mais l'objectif est de sécuriser les abords de la déchetterie. Norbert Dussolier pense que cela ne sert à rien car les dépôts vont se déplacer sur d'autres sites. Sur le principe, le conseil municipal est favorable.

Michelle Feuillassier précise qu'il faut bien faire la différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance. La commission travaille actuellement sur le projet de vidéoprotection depuis que la gendarmerie nous a remis le dossier. Une première réunion a eu lieu et une seconde aura lieu en septembre. Le sondage effectué auprès de la population par le bulletin municipal a généré une quinzaine de coupons réponse.

Paul Sicaud souhaite alerter le conseil sur la présence d'ambrosie de 80cm de haut sur le bord des routes communales. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le désigner référent ambrosie. Le conseil municipal est favorable. Paul Sicaud précise qu'il refuse de se charger de cette mission car il y a des Adjointes et du personnel municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.